

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« Nihil nisi a numine »

Délibération n°
20180606-0038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Mai 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - BUDGET CCAS

M. Dominique GOURY et Mme Béatrice ALLOSIA quittent la salle

Le Maire PROPOSE à l'assemblée de VOTER les subventions au titre de l'année 2018 aux associations à caractère social sur le budget CCAS selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	SUBVENTIONS
Bien chez soi	300 €
	300 €

A la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL vote les subventions désignées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 6 Juin 2018

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	2
Pour :	13
Abstention :	3
Contre :	

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

000-200034502-20180606-20180606-0038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018
Publication : 11/06/2018